

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AOUT 2017

Le vingt-huit août deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann Mesdames, GUIDON Muriel et HUBERT Bernadette.

Absents et excusés : Monsieur DURET Gérard et Madame CLEMENT Nicole.
Monsieur DURET Gérard a donné procuration à Monsieur BLANCHARD Didier.
Madame CLEMENT Nicole a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.

Absent : Monsieur CHARGUEROS Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

Le maire propose à l'assemblée le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour : deux décisions modificatives sur le budget eau. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2017

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 juin 2017.

Travaux SICECO : enfouissement réseau électrique rue des Vignes blanches et extension éclairage public rue de l'Étang et rue du Pâtis

Le maire rappelle la délibération du 4 novembre 2016 par laquelle il a été demandé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques rue des Vignes Blanches.

Le SICECO a retenu ce dossier pour l'année 2017 et a transmis un décompte sur devis des travaux.

Le coût global de l'opération pour la prochaine programmation est évalué à :

- Travaux électriques.....75 250 € HT
- Travaux d'éclairage public..... 28 772 € HT
- Travaux téléphoniques..... 24 870 € HT

Soit un montant total de.....128 892 €HT

Après déduction des différentes subventions, les montants restants à la charge de la commune sont :

- Travaux électriques..... 15 050 € HT
- Travaux d'éclairage public..... 12 886 € HT
- Travaux téléphoniques..... 20 870 € HT

Soit un montant total indicatif arrondi à..... 50 000 € HT

Monsieur le Maire précise que les coûts indiqués dans le décompte sont établis à partir des devis des entreprises, qu'ils sont susceptibles d'être modifiés selon les aléas du chantier et que la commune sera informée de tout changement de prix en fonction de ces aléas.

Si le cas se présente, le SICECO enverra un nouveau décompte pour acceptation.

Il rappelle également que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le décompte sur devis proposé par le SICECO et autorise le Maire à le signer ;

PRENDRA financièrement en charge les dépenses non couvertes par les différentes subventions pour un montant total indicatif de 50 000 € ;

DEMANDE une subvention au Conseil Départemental de Côte-d'Or dans le cadre du programme "Enfouissement des réseaux téléphoniques" et demande l'autorisation de commencer les travaux (ACT) en anticipation de la décision financière compte tenu de la simultanéité des travaux avec d'autres opérations ;

PREND acte que ces montants pourront être revus suivant d'éventuels aléas de chantier. Si les coûts incombant à la commune sont supérieurs à ceux indiqués dans le présent décompte sur devis, un nouveau décompte sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal pour acceptation ;

ACCEPTTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;

FIXE la durée d'amortissement de ce bien à 20 ans ;

VALIDE les étapes successives du dossier ;

DONNE tout pouvoir au Maire à cet effet.

SICECO : extension éclairage public terrain de jeux et place de la mairie – Mise en place de 2 luminaires pour point noir rue du Pâtis et rue de l'Etang

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé l'extension de l'éclairage public de la place de la mairie et du terrain de jeux et le rajout d'un lampadaire rue du Pâtis et d'un lampadaire rue de l'Etang près de l'abribus.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Deux devis estimatifs ont été transmis par le SICECO :

- Le montant de l'extension de l'éclairage public de la place de la mairie et du terrain de jeux s'élève à 27740.71 € HT et la contribution de la commune est évaluée à 17919.78 €.
- Le montant du rajout d'un lampadaire rue du Pâtis et d'un lampadaire rue de l'Etang près de l'abribus s'élève à 2618.72 € HT et la contribution de la commune est évaluée à 1571.55 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité

DEMANDE au SICECO l'extension de l'éclairage public de la place de la mairie et du terrain de jeux qui s'élève à 27740.71 € HT, pour un montant de 17919.78 € à la charge de la commune ;

DEMANDE au SICECO le rajout d'un lampadaire rue du Pâtis et d'un lampadaire rue de l'Etang près de l'abribus qui s'élève à 2618.72 € HT, pour un montant de 1571.55 € à la charge de la commune ;

ACCEPTTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO ;

FIXE la durée d'amortissement l'extension de l'éclairage public de la place de la mairie et du terrain de jeux et le rajout d'un lampadaire rue du Pâtis et d'un lampadaire rue de l'Etang près de l'abribus à 10 ans ;

CHARGE le maire de la signature des pièces nécessaires à ces dossiers.

Travaux station pompage : validation du devis pour réparation ou changement de la pompe

Le maire présente à l'assemblée les deux devis de l'entreprise Procelec, l'un pour l'achat d'une pompe neuve, l'autre pour la réparation de la pompe défectueuse.

Après discussion, le conseil municipal décide l'achat d'une pompe neuve et valide le devis pour un montant de 10637 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise Procelec pour un montant de 10637 € HT pour l'achat d'une pompe neuve à la station de pompage ;

AUTORISE le maire à signer le devis.

Diagnostic du réseau d'eau au village : validation devis

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 4 novembre 2016, le conseil municipal avait envisagé d'effectuer en 2017, un diagnostic sur le réseau d'eau au village, pour la recherche de fuites d'eau.

Le maire présente le devis de la société Colussi, d'un montant de 2150 € HT comprenant la recherche de la bouche à clé de M. YON.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de la société Colussi, d'un montant de 2150 € HT comprenant la recherche de la bouche à cléde M. YON ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Budget « eau et assainissement » : décision modificative

* Le maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif du budget eau, une somme a été inscrite en dépense de fonctionnement au 678 « autres charges exceptionnelles » pour annuler les titres émis pour les redevances eau et assainissement, en 2016, au nom de M. WILLIAMS Henri Père au lieu de M. WILLIAMS Henri fils. Or, ce montant n'est pas suffisant, il y a nécessité de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND la décision modificative suivante :

En dépenses de fonctionnement :

678 « autres charges exceptionnelles » = + 500 €

022 « dépenses imprévues » = -500 €

* Le maire rappelle à l'assemblée que pour payer la facture d'acquisition d'une pompe neuve à la société Procelec, le montant de l'article 2156 « matériel spécifique » est insuffisant, il y a donc nécessité de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND la décision modificative suivante :

En dépenses d'investissement :

2156 « matériel spécifique » = + 1000 €

020 « dépenses imprévues » = -1000 €

Questions diverses

- Rue des Vignes Blanches : le maire propose de demander un devis au cabinet de géomètres experts « Fleurot, Morel, Viard », pour l'établissement d'un plan topographique et d'un estimatif du projet de réalisation des trottoirs rue des Vignes Blanches. Le conseil municipal accepte cette proposition.
- Création d'un plateau de jeux : le maire informe qu'il a reçu un courrier du sous-préfet en date du 2 août 2017, nous indiquant que notre dossier de demande de DETR sera reporté au programme 2018.
- Assainissement rue des Acacias : le maire informe que le réseau d'assainissement était bouché au niveau de chez M. et Mme Chassagne et que l'entreprise Millot a dû intervenir : il a retiré des pierres et a soupçonné que sur le tronçon il devait y avoir une cassure. L'entreprise est donc revenue passer le tronçon à haute pression et a passé une caméra. Après vérification, il n'y a pas de cassure.
- GRDF : le maire présente à l'assemblée le bilan 2016 de notre réseau gaz, établi par M. Gaillard, notre représentant de GRDF.
- SDIS : le maire présente le rapport établi par le Centre de Secours de Venarey-Les Laumes, sur nos bornes à incendie qui précise qu'une borne a un capot détérioré, un bouchon manque sur une autre borne et la borne du chalet a un débit insuffisant. Le maire informe qu'il devra prendre un arrêté de conformité de notre réseau défense/incendie.
- Tour de Côte-d'Or : le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par M. Pierre Lescure du SCO Dijon, sollicitant l'autorisation d'organiser le départ de la dernière étape du tour de Côte-d'Or, le 18 juillet 2018 à 13h30, pour un coût de 3000 € à la charge de la commune. Le conseil municipal accepte cette demande et va chercher des partenaires.
- Cyclo sportive « les Monts de l'Auxois » : le maire informe le conseil que le 10 septembre entre 10h30 et 11h45, il faudra 2 personnes pour sécuriser le carrefour de la route départementale 905 et route départementale 119A. Yoann Vautrain et le maire sont volontaires.
- Remplacement de Jean-Marc Bornot : le maire présente au conseil les 5 lettres de candidature déjà déposées en mairie.

- Téléthon 2017 : le maire demande au conseil de réfléchir pour la prochaine réunion de conseil municipal à l'animation qui sera faite ce jour-là.
- Repas du CCAS : Bernadette Hubert se charge de voir pour une animation pour le repas des anciens qui aura lieu le dimanche 5 novembre.
- Extrait des données des radars pédagogiques : Yoann Vautrain a présenté au conseil municipal une synthèse des relevés des 4 radars pédagogiques :
 - Route départementale 905 : véhicules entrants = 2582 par jour en moyenne, vitesse moyenne 53.77 km/h - véhicules sortants = 2884 par jour en moyenne, vitesse moyenne 66.22 km/h - vitesse maximum relevée 150 km/h.
 - Rue de l'Etang : véhicules entrants = 447 par jour en moyenne, vitesse moyenne 49.25 km/h - véhicules sortants = 455 par jour en moyenne, vitesse moyenne 50.87 km/h - vitesse maximum relevée 107 km/h pour les véhicules entrants et 144 km/h pour les véhicules sortants.
 - Rue des Lilas : véhicules entrants = 361 par jour en moyenne, vitesse moyenne 42.05 km/h - véhicules sortants = 374 par jour en moyenne, vitesse moyenne 44.74 km/h - vitesse maximum relevée 113 km/h pour les véhicules entrants et 111 km/h pour les véhicules sortants.
 - Rue des Vignes Blanches : véhicules entrants = 133 par jour en moyenne, vitesse moyenne 45.75 km/h - véhicules sortants = 148 par jour en moyenne, vitesse moyenne 48.72 km/h - vitesse maximum relevée 100 km/h pour les véhicules entrants et 102 km/h pour les véhicules sortants.

Un relevé plus détaillé sera présenté à la prochaine réunion publique

Fin de séance à 22H30